



Conseil économique et social

Distr. générale
22 février 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Deuxième réunion

Genève, 20 et 21 novembre 2012

Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail des Parties

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
A. Participation.....	2–6	3
B. Questions d'organisation.....	7	3
II. Adoption de l'ordre du jour.....	8	3
III. État de la ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.....	9–10	4
IV. Désignation des centres de liaison nationaux.....	11	4
V. Promotion et renforcement des capacités.....	12–27	4
A. Mécanismes de coordination.....	12	4
B. Synergies avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE et avec d'autres partenaires.....	13–15	5
C. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale.....	16–20	6
D. Ateliers sous-régionaux.....	21	7
E. Modèle de coût des registres des rejets et transferts de polluants en vue d'appuyer la mise en œuvre du Protocole.....	22	7

F.	Fourniture d'une assistance technique	23-25	7
G.	Stratégie de communication, outils électroniques et publications	26-27	8
VI.	Comité d'examen du respect des dispositions et mécanisme de présentation de rapports	28-30	8
VII.	Mise en œuvre du programme de travail actuel pour le Protocole.....	31	9
VIII.	Questions financières	32-33	9
IX.	Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole.....	34-36	10
A.	Tenue de la réunion et organisation des travaux.....	34	10
B.	Préparatifs de fond.....	35-36	10
X.	Calendrier des réunions.....	37	11
XI.	Session bilatérale sur les besoins des pays et l'assistance technique disponible.....	38-39	11
XII.	Adoption de décisions et résultats de la réunion	40	11

I. Introduction

1. La deuxième réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue les 20 et 21 novembre 2012 à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Ont participé à la réunion les délégations des Parties au Protocole ci-après: Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Hongrie, Irlande, Lituanie, Norvège, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse et Union européenne.

3. Ont participé à la Réunion les délégations des États signataires du Protocole ci-après: Arménie, Géorgie, République de Moldova et Tadjikistan.

4. Les délégations du Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan étaient également présentes.

5. Les délégations de la Chine et du Chili, qui étaient connectées à la réunion par audioconférence, ont fait des déclarations et répondu à des questions.

6. Ont également participé les représentants de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). En outre, un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et des représentants des organisations non gouvernementales suivantes étaient également présents: Réseau d'ONG pour la défense de l'environnement dans le Caucase (Géorgie); GreenWomen Analytical Environmental Agency (Kazakhstan); International Environmental Association of River Keepers (Eco-TIRAS) (République de Moldova); Bureau européen de l'environnement, Centre d'information «Volgograd Ecopress» (Fédération de Russie); et Youth of the 21st Century (Tadjikistan). De nombreuses ONG ont coordonné leurs contributions dans le cadre de l'ECO-Forum européen¹.

B. Questions d'organisation

7. M. Michel Amand (Belgique), Président de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, a ouvert la réunion. Le Chef de la Section du développement durable et du processus «Un environnement pour l'Europe» de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a prononcé un discours de bienvenue.

II. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel qu'il figurait dans le document ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/1.

¹ On trouvera en ligne des informations sur la réunion, ainsi qu'une liste de participants, des documents et des exposés, à l'adresse: <http://www.unece.org/index.php?id=28225>.

III. État de la ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

9. Le secrétariat a fait rapport sur l'état de la ratification du Protocole. Depuis son adoption en 2003, 38 États en étaient devenus signataires et 31 États y étaient actuellement parties. Ce protocole était entré en vigueur le 8 octobre 2009. Depuis la première session de la Réunion des Parties (Genève, 21 et 22 avril 2010), les six États suivants y étaient devenus parties: Slovaquie (23 avril 2010); ex-République yougoslave de Macédoine (2 novembre 2010); Serbie (23 novembre 2011); Irlande (20 juin 2012); Pologne (25 novembre 2012); Chypre (5 novembre 2012)². En outre, Israël allait probablement ratifier le Protocole à la fin de 2012 au plus tard.

10. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport du secrétariat sur l'état de la ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, accueilli avec intérêt les rapports du secrétariat et des gouvernements concernant les progrès en vue de la ratification du Protocole par Israël, le Kazakhstan et la République de Moldova, et a pris note des informations sur les faits nouveaux concernant l'établissement de systèmes de registres dont ont fait état d'autres délégations;

b) A convenu d'encourager les Signataires et d'autres États intéressés à adhérer au Protocole dès que possible.

IV. Désignation des centres de liaison nationaux

11. Le secrétariat a rendu compte de l'état de la désignation des centres de liaison nationaux³. Le Groupe de travail a pris note du rapport du secrétariat et, conformément à la décision de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP à sa première session (ECE/MP.PRTR/2010/2, par. 32) a appelé les gouvernements qui n'avaient pas désigné à ce jour de centre de liaison national à le faire dès que possible.

V. Promotion et renforcement des capacités

A. Mécanismes de coordination

12. En ce qui concerne la promotion et le renforcement des capacités des mécanismes de coordination, le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport du secrétariat sur les résultats de la septième réunion de coordination au titre de la Convention d'Aarhus (AC/WGP-15/Inf.2) et du rapport de l'Espagne sur les résultats de la septième réunion du Groupe de coordination internationale sur les registres des rejets et transferts de polluants (PRTRCG(2012)V/2), saluant les initiatives comme vecteurs efficaces de la promotion de la coopération entre les partenaires, et a demandé à la CEE de continuer de fournir un appui de secrétariat aux deux mécanismes de coordination;

² On trouvera des informations sur l'état des ratifications à l'adresse: <http://www.unece.org/env/pp/ratification.html>.

³ Une liste des centres de liaison nationaux est disponible à l'adresse: www.unece.org/environmental-policy/treaties/public-participation/envppcontacts-fp/envppfpnew.html.

- b) A prié les organisations internationales de coopérer étroitement à la mise en œuvre des projets et des programmes relatifs aux RRTP;
- c) A appelé les gouvernements à renforcer la coopération entre les experts qui s'occupaient de différents projets et programmes relatifs à l'accès à l'information sur l'environnement afin de garantir la coordination au niveau national;
- d) A demandé aux pays de tenir les organisations internationales informées de leurs activités de coopération bilatérale avec les pays en développement et les pays en transition, afin de faciliter les synergies.

B. Synergies avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE et avec d'autres partenaires

13. Le Groupe de travail a pris note du rapport du Président sur les résultats de la dernière réunion informelle des représentants des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, tenue le 16 avril 2012, et des discussions sur le sujet par le Bureau du Protocole à sa dernière réunion tenue en juin 2012. Le Groupe de travail a convenu qu'il était important de créer des synergies au sein de la CEE et avec d'autres partenaires, compte tenu en particulier du climat économique défavorable actuel.

14. Les délégations ont abordé les principales questions suivantes dans le cadre des débats:

- a) Les synergies possibles avec la Convention sur la pollution transfrontière à longue distance, par exemple pour ce qui est de la collecte de données d'émissions atmosphériques, des possibilités d'améliorer la cohérence entre les registres et l'utilité des méthodes du manuel relatif à la Convention pour la mise en œuvre du Protocole;
- b) Les synergies possibles avec la Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), notamment l'utilisation des registres pour faciliter l'évaluation des rejets de polluants dans l'eau;
- c) Les synergies possibles avec les conventions sous-régionales, par exemple l'utilisation des données relatives à la Convention sur la coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube;
- d) Les synergies possibles avec la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels;
- e) La difficulté à motiver les autorités et les entreprises afin qu'elles simplifient les outils d'établissement de rapports en mettant en place un guichet unique ce qui, pour certaines délégations, contribuerait en outre à promouvoir les registres des rejets et transferts de polluants; on pourrait pour cela conclure au niveau national des accords avec toutes les entités pertinentes concernant les registres des rejets et transferts de polluants, qui seraient ainsi plus accessibles.

15. En outre, le Groupe de travail:

- a) A pris note du document concernant l'assistance technique et les ressources (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/4) et remercié les organisations partenaires du soutien fourni à la mise en œuvre de systèmes de registres, renforçant ainsi les capacités des pays à adhérer au Protocole;
- b) A prié les gouvernements de renforcer la coopération entre les experts s'occupant du Protocole sur les registres et ceux qui s'occupent de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de la Convention sur l'eau, et

d'autres accords pertinents, ainsi que ceux associés à des projets mis en œuvre par des organisations internationales, afin d'assurer une coordination au niveau national;

c) A demandé aux organisations partenaires de coopérer étroitement quand cela était possible afin de créer des synergies visant à favoriser la mise en œuvre des projets et programmes relatifs aux registres;

d) A pris note du rapport du Royaume-Uni sur les résultats de la quinzième réunion du Groupe de travail sur les registres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tenue du 10 au 12 septembre 2012, et notamment du projet de conception de directives sur des éléments du système de registres;

e) A pris note de la recommandation du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole et de la décision prise ultérieurement par le Groupe de travail de l'OCDE à sa quinzième réunion concernant la suspension du «projet de passerelle» (étude exploratoire sur l'approche par polluants et l'approche par déchet en matière d'établissement de rapports).

C. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale

16. Le Groupe de travail a pris note des initiatives présentées par les délégations en ce qui concerne la promotion du Protocole à l'échelle mondiale, notamment la suite donnée au sommet «Un regard sur la Terre» et la proposition de projet sur le partage d'expériences en matière de mise en œuvre du Principe 10 entre les régions élaborée par le Centre régional pour l'environnement en partenariat avec le Bureau européen pour l'environnement. Il a également entendu un exposé présenté par l'UNITAR sur ses activités de renforcement des capacités décrivant un projet à l'échelle mondiale pour l'utilisation des registres en tant qu'outil de notification des polluants organiques persistants, en particulier au Chili, au Cambodge, en Équateur, au Kazakhstan, au Pérou et en Ukraine; la conception d'un système régional de registres en Amérique centrale; des projets de conception de registres en Azerbaïdjan et au Panama, et la mise au point d'outils de formation.

17. Un expert du Ministère chinois de la protection de l'environnement a présenté des informations au sujet de questions relatives à l'accès aux données sur la pollution de l'environnement en Chine et fait part de l'intérêt de la Chine à collaborer avec les Parties au Protocole afin d'établir un système de registres dans le pays. Il a été décidé qu'il adresserait une note écrite au secrétariat indiquant les besoins d'assistance technique. Le Groupe de travail a pris note du rapport de la Chine et chargé le secrétariat et le Bureau d'étudier la possibilité de fournir des conseils au pays.

18. Les délégués ont salué les progrès accomplis par le Chili qu'a présentés un représentant du Ministère chilien de l'environnement. Au Chili, quelque 10 000 installations ont notifié le rejet de 130 substances différentes dans le cadre du système national de registres. À cet égard, le Groupe de travail a remercié l'Espagne et l'UNITAR de promouvoir le Protocole dans les pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale. Les délégations ont également accueilli avec intérêt les avancées en vue de la création en Amérique latine et en Amérique centrale d'un instrument régional concernant le Principe 10 de la Déclaration de Rio qui offrirait l'occasion d'aborder des questions relatives aux registres.

19. Le Groupe de travail a pris note du rapport du secrétariat concernant diverses activités qu'il avait organisées en rapport avec la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et a remercié la République de Moldova pour la volonté politique dont elle avait fait preuve pour promouvoir le Protocole lors des réunions parallèles durant la Conférence.

20. Le Groupe de travail a également adopté la note sur la table ronde conjointe à l'échelle mondiale (PRTR/WG.1/2012/Inf.1). Il a chargé le Bureau et le secrétariat d'organiser l'événement selon la note et de poursuivre la promotion du Protocole à l'échelle mondiale.

D. Ateliers sous-régionaux

21. En ce qui concerne les ateliers sous-régionaux, le Groupe de travail:

a) A pris note de l'atelier «conquérir le droit à un milieu sain» (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/3), a encouragé les gouvernements et les parties prenantes à examiner les résultats en vue des travaux futurs concernant l'établissement de systèmes RRTP et a pris note de la proposition faite du Bélarus d'organiser un deuxième atelier pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;

b) A pris note de l'offre faite par le Centre régional pour l'environnement de prendre part aux préparatifs d'un atelier destiné aux pays d'Europe du Sud-Est, et a chargé le secrétariat et le Bureau de suivre la question.

E. Modèle de coût des registres des rejets et transferts de polluants en vue d'appuyer la mise en œuvre du Protocole

22. Le Groupe de travail a pris note du rapport du secrétariat sur la question et a encouragé les gouvernements et les parties prenantes à l'utiliser, selon que de besoin. Il a également prié les pays qui n'avaient pas encore répondu à l'enquête d'envoyer leurs réponses dès que possible pour permettre l'analyse des résultats.

F. Fourniture d'une assistance technique

23. S'agissant de l'assistance technique, le Groupe de travail:

a) A pris note du document sur l'assistance technique et les ressources (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/4) et a encouragé les gouvernements et les parties prenantes à utiliser les modalités décrites pour éventuellement fournir une assistance technique à l'appui de l'application du Protocole;

b) A pris note du document sur les résultats des enquêtes visant à appuyer l'application du Protocole (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/5) ainsi que de la note du secrétariat sur la session bilatérale destinée à trouver les moyens de répondre aux besoins compte tenu des compétences disponibles (PRTR/WG.1/2012/Inf.5), et a encouragé les gouvernements à participer à cette session et, dans la mesure du possible, de mener d'autres discussions bilatérales pour soutenir l'application du Protocole;

c) A pris note de la proposition d'activités pour la promotion du Protocole dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale présentée par le Bélarus (PRTR/WG.1/2012/Inf.2) et de certaines préoccupations et de l'opposition exprimées par des délégations des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;

d) A chargé le Bélarus et l'Arménie de poursuivre les consultations sur la question avec les centres de liaison nationaux des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et d'élaborer une nouvelle proposition détaillée pour sa prochaine réunion, afin de la soumettre au Bureau avant la fin avril 2013;

e) A chargé le Bureau d'assurer le suivi, avec le concours du Bélarus et de l'Arménie, de cette proposition et de faire rapport sur les résultats à la prochaine réunion du Groupe de travail.

24. En ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, les délégations ont souligné l'importance d'une approche sous-régionale qui prenne en compte les objectifs nationaux, la coopération existante et les ressources relatives aux RRTP indiquées dans le document sur l'assistance technique et les ressources.

25. Les délégations ont convenu que les études thématiques menées au titre du Protocole et les sessions bilatérales sur les moyens de répondre aux besoins compte tenu de l'assistance technique disponible, qui s'étaient tenues à la suite de la réunion du Groupe de travail, avaient contribué à aider les pays à mettre en œuvre des systèmes de registres. Il a donc été suggéré que soient organisées de nouvelles études ainsi que de nouvelles sessions bilatérales qui permettraient de rapprocher l'offre et la demande d'assistance technique et d'encourager le dialogue et la coopération. Il a également été suggéré qu'à l'avenir les pays devraient soumettre à l'avance des questions pour la session bilatérale et qu'une base de données d'experts internationaux pourrait être mise en place (voir également la section XI).

G. Stratégie de communication, outils électroniques et publications

26. Les délégations ont examiné les difficultés concernant les travaux de communication relatifs au Protocole, et spécifiquement le point de savoir comment faire part des avantages des systèmes RRTP aux différentes parties prenantes, en particulier à l'industrie et aux opérateurs, et quels moyens pouvaient être utilisés pour les encourager à utiliser ces systèmes. La possibilité de promouvoir le Protocole par l'intermédiaire des travaux de l'Équipe spéciale sur l'accès à l'information au titre de la Convention d'Aarhus a été débattue à cet égard. En outre, les délégations ont souligné l'importance d'une coopération et coordination étroites entre les centres de liaison nationaux de la Convention et du Protocole, notamment sur les travaux de communication.

27. Le Groupe de travail:

a) A renouvelé son engagement de mettre en œuvre la stratégie de communication (ECE/MP.PP/2011/2/Add.2);

b) A prié le secrétariat et UNITAR de poursuivre leur étroite coopération afin d'assurer l'utilisation effective de PRTR.net et PRTR:Learn et d'envoyer un message aux centres nationaux de liaison et aux parties prenantes à cet égard;

c) A convenu de mettre à jour régulièrement la base de données sur les activités de renforcement des capacités;

d) A pris note des activités présentées par les délégations qui revêtent un intérêt pour le Protocole.

VI. Comité d'examen du respect des dispositions et mécanisme de présentation de rapports

28. Le Groupe de travail a entendu un rapport du secrétariat sur les faits nouveaux concernant le Comité d'examen du respect des dispositions. La deuxième réunion du Comité avait été reportée car aucune communication, aucun renvoi ou soumission n'avait été porté à l'attention du Comité.

29. Le secrétariat a également signalé que la situation concernant l'allocation de ressources pour la traduction de documents au sein des services de conférence de l'ONU ne s'était pas améliorée depuis la première réunion du Groupe de travail et que le secrétariat serait obligé de suivre la pratique issue de la décision adoptée à la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus concernant l'arrêt de la traduction des rapports nationaux de mise en œuvre (ECE/MP.PP/2011/2/Add.1, décision IV/4). Le Groupe de travail a également été informé des délais pour rendre compte de la mise en œuvre du Protocole.

30. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport du secrétariat et a demandé au secrétariat de distribuer des directives sur l'établissement de rapports destinés aux centres de liaison nationaux et aux parties prenantes au plus tard au début de 2013;

b) A chargé le Bureau de superviser en coopération avec le Comité d'examen du respect des dispositions le processus d'établissement de rapports et l'établissement du rapport de synthèse, qui sera disponible pour la Réunion des Parties au Protocole en 2014;

c) A encouragé les Parties et autres parties intéressées qui prévoient de soumettre leurs rapports nationaux d'application en français ou en russe de les soumettre également en anglais afin de faciliter la préparation du rapport de synthèse, et pris note de l'offre faite par l'ECO-Forum européen de contribuer à la traduction des rapports nationaux d'exécution;

d) A chargé le Bureau d'établir un projet de décision sur l'établissement de rapports, compte tenu des difficultés liées à la traduction des rapports nationaux d'exécution décrites par le secrétariat, qui sera examiné par le Groupe de travail à sa prochaine réunion.

VII. Mise en œuvre du programme de travail actuel pour le Protocole

31. Le Groupe de travail a pris note du rapport sur la mise en œuvre du programme de travail (EC/MP.PRTR/WG.1/2012/7) et a demandé au secrétariat de faire rapport sur les progrès réalisés à sa prochaine réunion.

VIII. Questions financières

32. Le Groupe de travail a examiné les questions financières relatives à la mise en œuvre du programme de travail actuel. Certaines délégations ont suggéré de lever des fonds auprès d'industries dont les activités étaient classées par les registres des rejets et transferts de polluants et auprès d'associations caritatives; il a toutefois été mentionné que les industries tendaient à soutenir les activités de renforcement des capacités nationales mais pas les processus multilatéraux et que les possibilités de mobiliser des fonds auprès des organisations caritatives étaient limitées.

33. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations fournies par le secrétariat sur la situation de ses ressources humaines et financières du secrétariat et les informations des délégations sur les contributions prévues;

b) S'est déclaré préoccupé de la situation financière décrite par le secrétariat, en particulier de l'insuffisance des contributions et du petit nombre annoncé de contributions;

c) A accepté d'assurer autant que possible un financement prévisible afin de financer au moins les activités de base en 2013 au même niveau qu'en 2012;

d) A examiné la note concernant les arrangements financiers au titre du Protocole (PRTR/WG.1/2012/Inf.3), et a chargé le Bureau d'établir, en tenant compte des observations formulées par les délégations à la réunion, un projet de décision sur les arrangements financiers reposant sur les options A, B, D (telles qu'indiquées dans la note) et sur le maintien du système actuel pour examen par le Groupe de travail à sa prochaine réunion.

IX. Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole

A. Tenue de la réunion et organisation des travaux

34. Le Groupe de travail s'est félicité de l'offre des Pays-Bas d'accueillir la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole et la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, et a chargé le Bureau d'assurer le suivi de l'organisation des travaux pour la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole.

B. Préparatifs de fond

35. Les délégations ont débattu des préparatifs de fond de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole. Certaines ont abordé les questions suivantes dans le cadre de leur intervention:

a) Il était important d'utiliser les rapports nationaux d'exécution et le rapport de synthèse pour élaborer un plan stratégique. Même si les rapports nationaux ne seraient pas disponibles en temps voulu, ils devraient être utilisés autant que possible et le plan stratégique devrait être gardé à l'étude afin de tenir compte des questions découlant des rapports nationaux d'exécution;

b) En ce qui concerne la teneur du plan stratégique, on pourrait souligner l'intérêt des rapports sur les registres des rejets et transferts de polluants en tant qu'outil pour promouvoir le développement durable et une économie verte et rendre obligatoire la notification des rejets diffus; par ailleurs, il importait de fixer des objectifs mesurables dans le plan stratégique et de définir des indicateurs.

36. Le Groupe de travail:

a) A examiné le projet de proposition concernant des éléments du programme de travail pour 2014-2017 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/6) et le projet de proposition sur l'établissement du plan stratégique pour 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/8);

b) A convenu des procédures d'élaboration du projet de programme de travail pour 2014-2017 et du projet de plan stratégique pour 2015-2020 et a décidé que les observations sur les éléments du projet de plan stratégique (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/8, annexe) devraient être adressées au secrétariat au plus tard le 6 décembre 2012;

c) A convenu que les observations relatives à un éventuel débat de haut niveau lors de la deuxième session de la Réunion des Parties devraient être adressées au secrétariat au plus tard fin 2012;

d) A chargé le Bureau:

i) D'élaborer, avec le concours du secrétariat, le projet de décision relative au programme de travail pour 2014-2017, pour examen et approbation à sa prochaine réunion;

- ii) D'élaborer avec le concours du secrétariat, le projet de décision sur le plan stratégique pour 2015-2020 pour examen et approbation à sa prochaine réunion;
- iii) D'établir, avec le concours du secrétariat, le projet d'ordre du jour de la deuxième session de la Réunion des Parties pour examen et approbation à sa prochaine réunion;
- iv) D'élaborer tout autre document pour examen par le Groupe de travail à sa prochaine réunion, selon que de besoin.

X. Calendrier des réunions

37. Le Groupe de travail a pris note des réunions prévues pour 2013⁴.

XI. Session bilatérale sur les besoins des pays et l'assistance technique disponible

38. Les pays qui souhaitaient être associés à une éventuelle coopération bilatérale ont participé à la session qui s'est tenue en trois sites de réunion distincts (un pour chacun des trois thèmes: établissement d'un registre; calcul et mesures; et base de données, établissement de rapports et informatisation) avec examen des besoins et des attentes.

39. Les animateurs de la session ont estimé que celle-ci était une innovation très utile parce que:

- a) Au cours des discussions, les pays qui avaient offert une assistance spécifique (mais pas seulement ces pays) avaient aidé ceux qui avaient besoin d'une assistance à exprimer leurs besoins d'une manière plus adaptée pour atteindre leurs objectifs;
- b) Elle avait permis aux pays qui proposaient une assistance d'identifier plus facilement les besoins;
- c) La session avait été très dynamique, participative, coopérative et ouverte;
- d) Les participants avaient eu la possibilité de coopérer plus étroitement que lors des réunions précédentes du Groupe de travail;
- e) Des contacts bilatéraux avaient été établis sur des questions particulières;
- f) Plusieurs discussions bilatérales et multilatérales utiles avaient eu lieu, qui avaient notamment débouché sur la fourniture, à titre gracieux, d'un logiciel RRTP, ainsi que des liaisons techniques concernant la pollution atmosphérique à longue distance.

XII. Adoption de décisions et résultats de la réunion

40. Le Groupe de travail a adopté les principaux résultats et décisions présentés par le Président et a demandé au secrétariat de mettre la dernière main en consultation avec le Président, au rapport dans lequel figuraient les résultats et décisions adoptées.

⁴ On trouvera un calendrier des réunions à l'adresse suivante: [http:// www.unece.org/environmental-policy/treaties/public-participation/meetings-and-events.html](http://www.unece.org/environmental-policy/treaties/public-participation/meetings-and-events.html).